



**Nouveau partenariat pour le
développement de l'Afrique (NEPAD)
Programme détaillé pour le
développement de l'agriculture africaine
(PDDAA)**



**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture
Division du Centre d'investissement**

GOVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU NEPAD–PDDAA

**TCP/CMR/2906 (I)
(NEPAD Ref. 04/05 F)**

Volume II de IV

PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE

Appui au développement de la production de maïs

Novembre 2004

CAMEROUN: Appui à la mise en œuvre du NEPAD–PDDAA

Volume I: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)

Profils de projets d'investissement bancables (PPIB)

Volume II: Appui au développement de la production de maïs

Volume III: Appui au développement de la filière viande bovine

Volume IV: Développement de la filière des palmeraies à huile villageoises

PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE DU PDDAA-NEPAD

Pays: Cameroun

Secteur d'activité: Agriculture

Titre du projet proposé: **Appui au développement de la production de maïs**

Zone du projet: Huit provinces du pays

Durée du projet: 5 ans

Coût estimé: Coût en devises:..... 15,55 millions de dollars EU
Coût en monnaie locale: 15,32 millions de dollars EU
Total..... 30,87 millions de dollars EU

Financement envisagé:

<i>Source</i>	<i>Millions de FCFA¹</i>	<i>Millions de \$EU</i>	<i>% du total</i>
<i>Gouvernement</i>	2 339,2	4,46	15%
<i>Institution(s) de financement</i>	8 163,4	15,55	50%
<i>Bénéficiaires</i>	5 704,0	10,86	35%
<i>Total</i>	<i>16 206,6</i>	<i>30,87</i>	<i>100%</i>

¹ Equivalence monétaire:
Unité monétaire = franc CFA (FCFA)
1 \$EU = 525 FCFA
100 FCFA = 0,19 \$EU

CAMEROUN

Profil de projet d'investissement bancable du PDDAA–NEPAD

« Appui au développement de la production de maïs »

Table des matières

Abréviations.....	iii
I. CONTEXTE DU PROJET.....	1
A. Origine du projet	1
B. Généralités.....	2
II. ZONE DU PROJET.....	3
A. Les hauts plateaux de l'ouest: provinces de l'Ouest et du Nord-Ouest.....	4
B. Les provinces du Centre, du Littoral, et du Sud-ouest	4
C. Les provinces du Sud et de l'Est.....	5
D. La province de l'Extrême-Nord.....	5
III. JUSTIFICATION	5
IV. OBJECTIFS DU PROJET	6
V. DESCRIPTION DU PROJET	7
A. Organisation des acteurs de la filière.....	7
B. Appui à la production.....	8
C. Appui à la commercialisation	9
D. Coordination	9
VI. COÛTS INDICATIFS	10
VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES	12
VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS	12
IX. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE	13
X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE	14
XI. PROBLÈMES EN SUSPENS ET ACTIONS PROPOSÉES	15
XII. RISQUES POTENTIELS	16
ANNEXES.....	17
Annexe 1: Carte de la zone du projet.....	19
Annexe 2: Hypothèses d'évolution de l'offre et de la demande de maïs au Cameroun	21
Annexe 3: Critères validés par le <i>Projet d'appui au développement de la filière maïs</i>	23
Annexe 4: Cadre logique des activités du projet.....	25
Annexe 5: Répartition annuelle du budget	27
Annexe 6: Détails explicatifs des coûts.....	29
Annexe 7: Répartition des coûts du projet par source de financement	35
Annexe 8. Fiche indicative des performances avec et sans le projet dans la province du Centre	37
Annexe 9: Relations organiques entre les intervenants du projet	39
Annexe 10: Projets et organismes partenaires	41

Abréviations

AFD	Agence française de développement
AGROCOM	Agriculture — agro-industrie — communication
BAD	Banque africaine de développement
CI	Consultant international
CN	Consultant national
DSCN	Direction de la statistique et de la comptabilité nationale
DSDSR	Document de stratégie de développement du secteur rural
DRC	<i>Domestic Resources Cost</i>
FAO	Organisation des nations unies pour l’alimentation et l’agriculture
FCFA	Franc de la communauté financière africaine
FEICOM	Fonds d’équipement et d’investissement communal
FEPRODEX	Fédération des producteurs et des exportateurs d’oignon
hj	Homme-jour
IRAD	Institut de recherche agricole pour le développement
MINAGRI	Ministère de l’agriculture
MINFIB	Ministère des finances et du budget
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
PADC	Programme d’appui au développement communautaire
PDDAA	Programme détaillé pour le développement agricole en Afrique
PIB	Produit intérieur brut
PNDP	Programme national de développement participatif
PNDRT	Programme national de développement des racines et tubercules
PNIMT	Programme national d’investissement à moyen terme
PNVRA	Programme national de vulgarisation et de recherche agricole
PPTE	Pays pauvres très endettés
PROMOPA	Promotion des organisations professionnelles agricoles
PSSA	Programme spécial de sécurité alimentaire
RCA	République centrafricaine
SIM	Système d’information sur les marchés
SODECOTON	Société de développement du coton
TERDEL	Développement des terroirs
UC	Unité centrale de coordination
UR	Unité régionale de coordination

I. CONTEXTE DU PROJET

A. Origine du projet

I.1. Le *Projet d'appui au développement de la filière maïs* est une émanation de l'atelier de validation du *Programme national d'investissement à moyen terme* (PNIMT), atelier qui a clôturé la vaste concertation² des acteurs du secteur rural sur l'identification des projets prioritaires pouvant être soumis par le Cameroun au Comité directeur du NEPAD.

I.2. Ce projet vise à compléter et à renforcer l'impact des initiatives en cours d'exécution (PSSA, PNVRA) ou en préparation (Projet Agrocom) dans l'optique d'une couverture nationale de l'organisation des acteurs, et d'une amélioration des performances de la filière. Il permettra de répondre au déficit de la production intérieure³ ainsi qu'à l'accroissement annuel de la demande intérieure (7%) et sous-régionale (5%).⁴

I.3. En effet, l'importance de la filière maïs dans l'économie nationale⁵ a déjà permis d'intégrer cette spéculation parmi les cultures à développer par le *Programme national de vulgarisation agricole* (PNVRA) et le *Projet d'appui au programme spécial de sécurité alimentaire* (PA-PSSA) en cours d'exécution avec le concours de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement respectivement. Mais l'action de ces deux projets sur la filière reste noyée dans une gamme étendue d'autres cultures et essentiellement focalisée sur la production. D'autres actions sont enregistrées dans le domaine du stockage (Office céréalier, TERDEL) mais restent circonscrites dans la partie septentrionale du pays. L'organisation des acteurs et le développement des activités en aval de la production demeurent faibles.

I.4. L'organisation professionnelle (Agrocom) vient fort opportunément de soumettre au financement PPTE, un projet qui se propose de tenir compte de l'ensemble des contraintes qui s'opposent au développement de la filière maïs. Ledit projet, qui compte s'appuyer sur les dynamiques existantes (encadrement, production, stockage) et développer les maillons faibles de la chaîne (transformation, commercialisation, organisation des acteurs en interprofession), ne couvre cependant que deux des 10 provinces que compte le pays. De plus, les ambitions de ce projet en termes de production sont estimées à 383 230 tonnes en 2008 dans la zone du projet, soit près de 170 000 tonnes supplémentaires par rapport à la production attendue sans l'intervention de ce projet dans sa zone d'action. Ce volume reste largement inférieur aux besoins du marché intérieur et sous-régional à l'échéance indiquée.⁶

I.5. L'approche développée par Agrocom a rencontré l'assentiment des acteurs de la filière maïs. D'où la nécessité exprimée par ceux-ci d'étendre une telle initiative à l'ensemble du pays. Le présent projet a été élaboré avec l'aval du Ministère de l'agriculture pour répondre à cette sollicitation.

² L'équipe chargée de l'élaboration du PNIMT s'est rendue sur le terrain du 11 au 25 janvier 2004.

³ 90 000 tonnes d'importations de maïs et produits dérivés en 2000.

⁴ Gergely, 2002, étude sur l'amélioration de la commercialisation et de la compétitivité des produits agricoles au Cameroun.

⁵ cf. paragraphe I.2.

⁶ cf. Chapitre II.

B. Généralités

I.6. Le Cameroun est un pays à vocation agricole. Le secteur rural y contribue pour près de 30% au PIB et emploie environ 60% de la population active.⁷ L'extension du pays en latitude (de la zone des forêts humides à la zone sahélienne) lui confère une grande diversité de climats et de paysages ce qui permet de cultiver une gamme étendue de cultures. Le pays dispose également de larges ressources foncières encore largement sous-exploitées.⁸ La faible densité de la population place aussi le Cameroun dans une situation favorable en terme de disponibilité des terres.⁹ En plus des sociétés de développement et des ONG, le PNVRA mis en place depuis 1986 permet d'apporter un encadrement technique aux producteurs sur l'ensemble du pays.

I.7. Cet environnement naturel et institutionnel a permis au secteur agricole, non seulement de contribuer à l'équilibre de la balance commerciale, mais également à la sécurité alimentaire des populations,¹⁰ et à l'emploi en milieu rural.

I.8. Le maïs occupe une place importante dans les différentes fonctions de la production agricole. Sur le plan alimentaire, le maïs reste la première céréale consommée dans le pays (2/3 de la production soit environ 400 000 tonnes en 2000),¹¹ loin devant le sorgho, le riz, ou le blé. La production de maïs sert également à l'approvisionnement des agro-industries locales (brasseries, provenderies) et à celui des pays de la sous-région. En 2000, il représentait un marché de près de 20 milliards de FCFA pour les producteurs.

I.9. La filière n'est cependant pas épargnée par les contraintes génériques du secteur agricole au Cameroun (techniques rudimentaires, faible productivité, faible organisation des acteurs, etc.). En conséquence, l'évolution de la production n'a pas suivi l'accroissement démographique. Ce dernier se maintient à un rythme accéléré de 2,8% par an et 4,2% par an en zone urbaine, contre 2,4% par an pour la production agricole.¹² L'essor des agro-industries et la demande croissante des pays voisins contribuent à accentuer le fossé entre l'offre et la demande intérieures. Le Cameroun est ainsi passé d'un état d'exportateur net de maïs en 1974, à un état d'importateur net depuis les années 80, ce qui détériore davantage sa balance commerciale déjà déficitaire.¹³

I.10. La culture du maïs dispose pourtant de plusieurs atouts:

- Le marché de consommation (humaine, animale et industrielle) est demandeur et en nette croissance au Cameroun et dans la sous-région Afrique centrale. Le maïs constitue ainsi une source potentielle d'amélioration de la sécurité alimentaire et d'accroissement des revenus pour les producteurs.
- La production de maïs implique plus d'un million d'exploitants ce qui, en tenant compte des acteurs de la transformation et de la commercialisation, induit une large redistribution des revenus.

⁷ DSDSR, 2003.

⁸ Sur une surface de 7,2 millions d'hectares de terres arables, seulement 1,8 million sont effectivement cultivés (26% de la surface cultivable).

⁹ La surface par habitant y est de près de 0,45 ha, le double de la Côte d'Ivoire (0,21 ha) et du Ghana (0,18 ha).

¹⁰ L'autosuffisance alimentaire était estimée à 90% dans les années 80.

¹¹ Gergely, 2002.

¹² DSDSR, 2003.

¹³ Le Cameroun a importé au cours de l'exercice 2000/2001, 90 000 tonnes de maïs et produits dérivés pour une valeur de 8,82 milliards de FCFA.

- La culture du maïs est rentable (à l’exception des exploitations mécanisées), tandis que le produit est potentiellement compétitif sur le marché sous-régional (DRC = 0,5),¹⁴ ce qui augure d’une durabilité des performances.
- Le maïs dispose d’un grand potentiel de production, tant sur le plan agro-écologique que sur celui de la disponibilité des ressources encore sous-exploitées telles que la terre, la main d’œuvre.

I.11. Si la production tarde à rattraper la demande, plusieurs raisons sont évoquées. Les principales contraintes recensées peuvent être classées en trois groupes:

- les contraintes de production qui se traduisent par: (i) l’étroitesse des surfaces cultivées (0,5 à 1 ha en moyenne); (ii) une sous-exploitation des ressources naturelles disponibles (eau, sol); (iii) une faible productivité (1 à 2 tonnes/ha), d’où une production insuffisante pour couvrir la demande interne et sous-régionale.
- les contraintes de commercialisation, perceptibles à travers: (i) l’importance des pertes après récolte (12% de la production); (ii) la fluctuation saisonnière des prix, les coûts de commercialisation très élevés (de l’ordre de 40 à 50%);¹⁵ (iii) des écarts de prix anormaux entre les villes et à l’intérieur des villes; (iv) la compétitivité saisonnière de la production, l’insuffisance de la transformation primaire.
- La faible organisation des acteurs qui se reflète à travers: (i) la méconnaissance par les uns des techniques culturales plus performantes expérimentées par les autres; (ii) l’absence de stratégie groupée des producteurs pour l’achat des intrants, le stockage et la commercialisation; (iii) la faible capacité de gestion des stocks et de transformation; (iv) l’absence de liaisons entre la production et la consommation, et d’autres acteurs éventuels de la filière.

II. ZONE DU PROJET

II.1. Sous réserve de l’approbation du projet Agrocom par les administrations compétentes, le présent projet vise à compléter l’action qui sera entreprise, en s’intéressant aux acteurs de toutes les autres provinces du pays, soit environ 80% des producteurs de maïs et 68% de la production.¹⁶ Deux raisons fondamentales militent en faveur de cette option:

- Pratiquement toutes les zones agro-écologiques du Cameroun sont favorables à la culture et produisent du maïs. La pluviométrie s’établit entre 600 mm dans la partie sahélienne, à 4 000 mm en zone de forêt humide. Les sols se recrutent entre les pentes volcaniques (Ouest, Nord-Ouest, et Sud-Ouest), les alluvions (Extrême-Nord), les sols ferrallitiques (Centre, Sud, Est).

¹⁴ La DRC (*Domestic Resource Cost*) ou CRI (coût en ressources internes) exprime la rémunération effective (le coût) des facteurs de production non échangeables (« *les ressources internes* » de l’économie d’un pays) consacrés au gain net potentiel d’une unité de devise de « *ressources échangeables* »: (a) un CRI>1 indique que le coût effectif des facteurs domestiques utilisés est supérieur à la valeur réellement créée pour l’économie. Il y a donc perte de richesses: la valeur ajoutée en biens et services échangeables est inférieure au coût des facteurs nécessaires; (b) un CRI<1 signifie au contraire que la collectivité dispose d’un « *surplus* » de richesse CRI après rémunération des facteurs de production. La valeur de rémunération des facteurs pour laquelle VRI = 1 indique donc la rémunération maximale possible des facteurs qui permettent au projet d’être compétitif dans l’économie internationale.

¹⁵ Calculs effectués à partir de Gergely (2002).

¹⁶ Agristat, 1999/2000.

- Le déficit de production à combler s’élève (en intégrant l’action envisagée du projet Agrocom, cf. annexe 2) à 450 000 tonnes environ en 2008 par exemple,¹⁷ ce qui suggère pour le combler, un accroissement significatif des surfaces cultivées et du rendement de maïs.¹⁸

II.2. La production entre les provinces se répartit de la manière suivante:

Tableau 1: Superficie et production de maïs par province en 1999/2000 au Cameroun										
Province	Adamaoua	Centre	Est	Ext.-Nord	Littoral	Nord	N.-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Ouest
Superficie en ha	33 079	29 281	24 491	23 039	19 888	56 121	60 188	32 738	7 848	23 329
Production en tonnes	76 156	56 163	24 443	50 192	42 416	109 005	79 290	76 298	14 267	56 043

Source: Agristat (1999/2000).

II.3. Les huit provinces concernées par le présent projet sont les suivantes: Extrême-Nord; Est; Centre; Sud; Ouest; Nord-Ouest; Sud-Ouest; et Littoral (cf. annexe 1). Cependant, chacune de ces zones présente des problématiques particulières vis-à-vis du maïs. D’après ces particularités, on peut regrouper de manière sommaire, les zones d’intervention en quatre entités:

A. Les hauts plateaux de l’ouest: provinces de l’Ouest et du Nord-Ouest

II.4. La production de cette zone (160 000 tonnes en 1999/2000) est essentiellement le fait de petites exploitations (moins de deux ha), bien que des exploitations moyennes (5 à 10 ha) soient signalées. La culture est pratiquée en association (généralement avec le café), avec un itinéraire technique semi-intensif (la culture bénéficie des engrais destinés au café) et des rendements de l’ordre de 2 tonnes à l’hectare. La production est d’abord destinée aux besoins d’autoconsommation. La commercialisation, qui ne porte que sur des surplus (de l’ordre de 30%) alimente périodiquement les grandes métropoles. Sur les deux campagnes annuelles, la récolte principale intervient en période de pluies (août/septembre), ce qui oblige à un séchage artisanal et induit un surcoût ainsi que des difficultés de conservation. A cause de la pression foncière, cette zone présente un potentiel moyen d’accroissement de la production mais un fort potentiel d’amélioration de la commercialisation et d’organisation des acteurs.

B. Les provinces du Centre, du Littoral, et du Sud-ouest

II.5. La production de ces trois provinces est de l’ordre de 155 000 tonnes. La culture du maïs y est pratiquée de façon diffuse, très souvent à petite échelle, en association avec des tubercules et des légumineuses sur défriche forestière. Les petites exploitations (moins d’un ha) y sont prédominantes avec des rendements moyens de 2 tonnes à l’ha, mais on note des pôles de production plus intensive dans certaines zones (Lékié, Mbam) où des exploitations de type commercial se développent. La production des petites exploitations est destinée à l’autoconsommation en vert, ainsi qu’à la commercialisation des surplus. La commercialisation du maïs vert est généralement pratiquée dans les zones proches des centres urbains (Douala et Yaoundé notamment). La forte croissance urbaine et la présence de la majorité des agro-industries dans ces régions sont des facteurs incitatifs pour le développement de la filière maïs.

¹⁷ Déficit cumulé de 1 715 000 tonnes en cinq ans.

¹⁸ Le projet table aussi sur une réduction des pertes après récolte (+7% de la production) et le maintien des importations à un volume raisonnable (5% de la demande) pour ramener les besoins en terre à environ 145 000 ha en cinq ans.

C. Les provinces du Sud et de l'Est

II.6. La production de ces deux provinces reste marginale (6,6% de la production nationale) à cause d'une prépondérance des racines, tubercules et féculents. Malgré des conditions agro-écologiques favorables et une grande disponibilité de terres, le maïs continue d'être cultivé principalement pour une consommation familiale à l'état frais. La commercialisation du maïs y est faible, à l'exception des circuits courts de maïs frais entre les centres urbains et leur arrière pays immédiat. Cependant, depuis le bitumage des axes routiers conduisant aux frontières, on note un réel engouement pour les cultures vivrières en général, et le maïs en particulier. La maîtrise des techniques de conservation et l'organisation des acteurs pourraient facilement y être renforcées pour l'approvisionnement des marchés sous-régionaux peu éloignés (Gabon, Guinée équatoriale, RCA).

D. La province de l'Extrême-Nord

II.7. La production de maïs de cette zone (50 000 tonnes) doit être associée à celle du sorgho (240 000 tonnes la même année) pour apprécier la vocation céréalière de cette zone. Tandis que la production de sorgho est excédentaire, les besoins en maïs sont suppléés par les provinces du Nord et de l'Adamaoua. La proximité des marchés tchadiens (voire soudanais) fréquemment déficitaires en céréales, incite à développer la filière maïs dans cette région. La culture bénéficie de l'encadrement de la SODECOTON pour la production, tandis que l'Office céréalière et TERDEL développent des modèles de stockage. Le maillon faible demeure l'organisation des acteurs.

III. JUSTIFICATION

III.1. Plusieurs critères (cf. annexe 3) conduisent à sélectionner la filière maïs parmi les nombreuses filières porteuses recensées au Cameroun.

- Le développement de la filière maïs s'intègre parfaitement dans les piliers du PDDAA. Le projet envisage en effet d'amener les acteurs de la filière à une extension significative des surfaces cultivées (145 000 ha supplémentaires en cinq ans), et à l'amélioration de la productivité de 2 à 3 tonnes/ha (Piliers 1 et 3). L'utilisation des variétés de maïs développées par la recherche locale, et l'implication des fournisseurs d'intrants contribueront à atteindre ce dernier résultat (Piliers 1, 3 et 4).
- Il est également prévu un développement des capacités de gestion et de stockage en milieu rural et urbain, de manière à baisser sensiblement le niveau des pertes après récolte et de stabiliser l'offre sur les marchés (Pilier 2).
- L'amélioration de la compétitivité du maïs sur le marché sous-régional (réduction des marges commerciales, réduction de la fluctuation saisonnière des prix) sera une préoccupation majeure du projet (Pilier 2). Cette amélioration aura des effets positifs sur les secteurs connexes tels que l'aviculture, les brasseries et les provenderies.
- Les modèles techniques à développer ont démontré leur rentabilité. La culture manuelle et la culture attelée dégagent des marges nettes de plusieurs dizaines de milliers de FCFA, ce qui constitue une amélioration sensible du revenu des paysans (Pilier 3).

- Une production supplémentaire cumulée de 650 000 tonnes¹⁹ en cinq ans représenterait un chiffre d’affaire potentiel de plus de 30 milliards de FCFA pour les producteurs. Une filière maïs structurée et plus compétitive deviendra plus attractive et générera plus d’emplois (Pilier 3).
- Le développement de la filière maïs s’intègre également dans la stratégie de développement du secteur rural. Les organisations professionnelles en constituent la clé de voûte. Les décideurs du secteur rural entendent désormais privilégier la concertation avec des interlocuteurs organisés, représentatifs d’un nombre important d’acteurs. L’émergence d’interprofessions, comme élément d’amélioration du cadre institutionnel est l’un des quatre axes stratégiques préconisés par le DSDSR.

IV. OBJECTIFS DU PROJET

IV.1. L’objectif global du projet d’appui au développement de la filière maïs est de contribuer à l’approvisionnement satisfaisant et régulier du marché intérieur et sous-régional de maïs, à travers notamment une meilleure organisation des acteurs de la filière et une amélioration significative de la compétitivité sectorielle.

IV.2. Le but visé est une prise de conscience par les acteurs de la nécessité de se concerter et de conduire des actions groupées pour saisir toutes les opportunités de la filière et améliorer leurs revenus.

IV.3. De manière spécifique, le projet envisage:

- De mettre sur pied une interprofession du maïs en passant par la création ou la dynamisation des organisations de producteurs, de transformateurs, et de commerçants de maïs. Cette interprofession assurera la gestion de la filière à partir de la cinquième année.
- De développer des activités groupées de production (approvisionnement en intrants, stockage, commercialisation, négociation) avec des objectifs d’accroissement respectifs de 7% en année 1, 8% en année 2, 13% en année 3, 14% en années 4 et 5, pour combler une partie du déficit de production, estimé à 240 000 tonnes en 2004 et 450 000 tonnes en 2008 (cf. annexe 2).
- De développer des activités groupées de commercialisation (stockage, commercialisation, négociation) visant à réduire les pertes après récolte (passée de 12 à 5%²⁰), réduire la fluctuation saisonnière des prix et de l’offre (mise sur pied d’un système d’information performant), et accroître l’accessibilité et la compétitivité des produits (réduction des marges d’intermédiation) qui oscillent aujourd’hui entre 40 et 50%, en les ramenant entre 20 et 30% du prix au consommateur final au bout de cinq ans.

¹⁹ Soit 435 000 tonnes de production supplémentaire et 215 000 tonnes gagnées sur les pertes après récolte.

²⁰ Expérience TERDEL.

V. DESCRIPTION DU PROJET

V.1. Pour cadrer ses activités avec celles d'Agrocom et tirer le meilleur profit des synergies éventuelles, le projet d'appui à la filière maïs aura une durée de cinq ans (2004–2008). L'expérience en cours du *Programme national de développement des racines et tubercules* (PNDRT) suggère que le Projet soit initialement placé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture, et progressivement transféré aux acteurs de la filière jusqu'à l'horizon 2007.

V.2. Le projet est structuré en quatre composantes dont trois composantes techniques et une composante administrative. Ces composantes sont les suivantes:

- Organisation des acteurs de la filière.
- Production.
- Commercialisation.
- Coordination du projet.

V.3. La première composante aura pour principale mission de créer l'interprofession du maïs tandis que les deux composantes suivantes se chargeront de développer auprès des acteurs l'intérêt pour des actions groupées ou concertées de production, de stockage, de transformation ou de commercialisation (cf. annexe 4). La dernière composante veillera au développement et au respect des engagements pris vis-à-vis des bénéficiaires et des partenaires du projet. Les tâches spécifiques de chaque composante sont les suivantes:

A. Organisation des acteurs de la filière

V.4. Les actions spécifiques à entreprendre sont:

- Susciter l'adhésion des acteurs aux objectifs du projet, à travers des séances de sensibilisation.
- Sélectionner les bénéficiaires sur la base de critères objectifs.
- Identifier les besoins et les actions à promouvoir avec les acteurs et organiser des sessions de formations et d'échanges d'expériences.
- Faciliter la constitution de groupes, d'organisations professionnelles et de l'interprofession. Des mécanismes spécifiques d'autofinancement des organisations seront développés.
- Elaborer des plans d'action avec les acteurs ayant souscrit aux objectifs du projet.
- Favoriser la contractualisation des relations entre tous les acteurs de la filière.
- Promouvoir la reconnaissance par les décideurs publics et institutionnels de l'interprofession comme interlocuteur incontournable dans les processus de négociation sectorielle et intersectorielle.

V.5. Pour ce faire, le projet contractualisera les prestations nécessaires avec des organismes expérimentés en la matière. La concertation et la collaboration avec Agrocom seront indispensables pour l'échange d'expériences et l'intégration finale des interprofessions provinciales en une interprofession nationale.

V.6. Le tableau ci-après donne l’estimation du nombre de groupes bénéficiaires du projet, pour une taille moyenne de 20 membres par groupe et d’une superficie moyenne de 1 ha par membre.

Tableau 2: Estimation du nombre de groupes nécessaires pour la mise en œuvre du projet						
	2004	2005	2006	2007	2008	Total
Superficie en ha	17 000	20 000	33 000	37 000	38 000	145 000
Nombre de groupes	850	1 000	1 650	1 850	1 900	7 250

B. Appui à la production

V.7. Les actions spécifiques à entreprendre sont:

- Susciter l’intérêt pour l’accroissement de la productivité et de la production, l’approvisionnement groupé d’intrants agricoles, la multiplication des semences, l’acquisition de nouvelles techniques.
- Appuyer les producteurs dans la mise en œuvre de techniques de production économiquement et écologiquement appropriées.
- Développer la contractualisation avec les fournisseurs d’intrants.
- Définir et suivre avec les différents acteurs des objectifs de production.
- Identifier les besoins de formation avec les bénéficiaires et organiser les sessions de formation et les échanges d’expériences.

V.8. La composante « *Appui à la production* » s’appuie sur l’identification des bénéficiaires effectuée par la composante « *Appui à l’organisation* » pour apporter l’encadrement nécessaire à la mise en culture du maïs suivant les itinéraires techniques évalués et adoptés de commun accord par les organisations professionnelles et le projet. Elle s’assure que les bénéficiaires ont de leur côté rempli les conditions requises pour obtenir l’appui du projet.

V.9. L’encadrement technique des producteurs sera assuré par des organismes qualifiés opérant dans les localités, qui seront liés au projet par des contrats de service. Il s’agit notamment des fournisseurs d’intrants, des sociétés de développement (SODECOTON), des ONG. Les besoins prévisionnels concernent: les équipements de travail du sol, les semences (de prébase ou de base), les engrais et les pesticides. Suivant les capacités des bénéficiaires, le projet apportera un appui ne dépassant pas 50% du budget requis, en nature ou en espèces. Les modèles à développer seront ceux ayant prouvé leur viabilité, l’apport du projet sera unique et se fera selon des modalités à préciser au cours de l’étude de faisabilité.

V.10. La composante veillera à conduire graduellement la production annuelle de 817 000 tonnes en 2004 (263 000 en zone Agrocom et 554 000 dans la zone du projet) à 1,07 million de tonnes en 2008 (403 000 tonnes en zone Agrocom et 666 000 tonnes dans la zone du projet), soit à terme, un supplément en année 5 de 450 000 tonnes par rapport au niveau envisagé sans les deux projets. Le chronogramme indicatif de production est montré ci-après.

Tableau 3: Chronogramme de production et superficies additionnelles du maïs par le projet dans sa zone d’intervention

Année	2004	2005	2006	2007	2008
Production sans le projet	502	514	527	539	552
Production additionnelle avec le projet	52	60	101	111	114
Superficies du projet (*)	17 240	20 175	33 570	37 914	145 925
Total production zone du projet	554	574	628	650	666

Productions en milliers de tonnes. (*) Hypothèse de rendement de 3 tonnes/ha.

C. Appui à la commercialisation

V.11. Les actions spécifiques à entreprendre sont:

- Appuyer les producteurs et les commerçants dans la recherche de débouchés à travers notamment le développement des contrats de production (*contract farming*).
- Identifier avec les producteurs le type de magasin de stockage/cribs requis à l’échelle provinciale. Ces derniers valident le choix en apportant leur contribution (50%) aux frais de construction de l’infrastructure, le reste étant à la charge du projet.
- Identifier les goulots d’étranglement à la libre circulation des produits, physiques (infrastructures) et administratifs (taxes, contrôles) et en discuter les modalités d’aménagement avec les autorités administratives concernées. Leur accord est signifié par une contribution de 50% aux frais d’aménagement.
- Identifier avec les bénéficiaires, les équipements de transformation les plus appropriés pour les résultats recherchés. L’adhésion des bénéficiaires est manifestée par une contribution de 50% du prix de l’équipement, le reste étant à la charge du projet.
- Assurer avec l’appui des organismes compétents, la circulation de l’information sur les marchés (contractualisation des services du SIM) et préparer la mise sur pied d’un observatoire qui sera géré par l’interprofession.

V.12. La composante veillera à identifier tous les mécanismes susceptibles de réduire les marges d’intermédiation et les fluctuations saisonnières des prix, conformément aux objectifs du projet.

D. Coordination

V.13. Elle sera chargée de la gestion administrative et financière du projet. Elle comprendra une unité centrale et des unités par zone agro-écologique.

V.14. L’Unité centrale (UC) et les quatre unités régionales veilleront à:

- la coordination des activités et la réalisation des objectifs du projet;
- l’établissement des plans d’actions opérationnels avec les organisations concernées;
- la bonne gestion des ressources humaines, matérielles et financières;
- la documentation des actions réalisées et des résultats obtenus;
- aux relations avec les institutions partenaires;
- la prise en charge progressive de toutes les activités régionales du projet par les différents acteurs structurés de la filière. En début de 4^{ème} année, le transfert devrait être totalement réalisé.

V.15. Les mécanismes de fonctionnement des unités de coordination seront précisés dans un manuel de procédures à élaborer.

V.16. Par ailleurs, une assistance technique dégressive accompagnera la mise en œuvre du projet dans les domaines où les compétences nationales n’auront pas encore développé une forte expertise.

VI. COÛTS INDICATIFS

VI.1. L’estimation des coûts du projet est inspirée des budgets de projets similaires en cours de préparation ou d’exécution (Projet Agrocom, PSSA, PNDRT). Les rubriques indiquées n’ont cependant pas pu tenir compte, au stade actuel de l’élaboration, des disparités entre les provinces, ni des charges spécifiques à l’unité de coordination. L’estimation des coûts figure dans le tableau 4 ci-dessous définissant, pour chaque item, la quantité et le coût. La répartition annuelle du budget et les détails explicatifs du coût sont présentés respectivement dans les annexes 5 et 6.

Tableau 4: Estimation des coûts du Projet d’appui au développement de la production du maïs au Cameroun						
N°	Rubrique (coûts en milliers de FCFA)	Nombre	Quantité	Qté. tot.	Coût unitaire	Coût total
Gestion du projet						
1	Comité de préparation					
	Frais de mission	40	20	800	40	32 000
	Réunions de concertation	20	1	20	500	10 000
	Equipement et matériel de bureau					1 000
	Consommations, téléphones/fax					2 000
	Carburant et lubrifiants					5 000
	Sous-total 1					50 000
2	Comité de pilotage					
	Organisation des réunions de suivi évaluation	4	5	20	1 500	30 000
	Frais de session	4	100	400	300	120 000
	Frais de missions de suivi évaluation	4	100	400	125	50 000
	Carburant et lubrifiants					50 000
	Sous-total 2					250 000
3	Coordination nationale					
	Véhicules tout terrain	1	2	2	50 000	100 000
	Ordinateurs complets	5	1	5	3 000	15 000
	Photocopieur	1	1	1	2 000	2 000
	Téléphones/Fax	5	1	5	200	1 000
	Bureaux et consommables	1	1	1	3 800	3 800
	Frais de mission de suivi	5	300	1 500	40	60 000
	Carburant et lubrifiants	1	5	5	1 500	7 500
	Salaire du coordonnateur	12	5	60	1 000	60 000
	Salaire des cadres (4 X 12)	48	5	240	800	192 000
	Salaire du personnel d’appui (3 X 12)	36	5	180	300	54 000
	Maintenance entretien	1	5	5	2 500	12 500
	Séminaire national de lancement	1	1	1	30 000	30 000
	Enquêtes et études	10	1	10	10 000	100 000
	Evaluation à mi-parcours	1	1	1	20 000	20 000
	Séminaire national d’évaluation	1	1	1	30 000	30 000
	Sous-total 3					687 800

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
Cameroun: Profil de projet d'investissement « Appui au développement de la production de maïs »

Tableau 4: Estimation des coûts du Projet d'appui au développement de la production du maïs au Cameroun						
N°	Rubrique (coûts en milliers de FCFA)	Nombre	Quantité	Qté. tot.	Coût unitaire	Coût total
Gestion du projet						
4 Coordinations régionales						
	Véhicules tout terrain	8	1	8	40 000	320 000
	Ordinateurs complets	4	5	20	3 000	60 000
	Photocopieur	4	1	4	2 000	8 000
	Téléphones/Fax	4	5	20	200	4 000
	Bureaux et consommables	4	1	4	2 500	10 000
	Frais de mission (10 j/mois/pers)	5	2 400	12 000	40	480 000
	Carburant et lubrifiants	4	5	20	3 000	60 000
	Salaire des coordonnateurs	48	5	240	800	192 000
	Salaire des cadres	192	5	960	600	576 000
	Salaire du personnel d'appui	36	5	180	250	45 000
	Maintenance entretien	4	5	20	2 500	50 000
	Séminaires provinciaux de lancement	1	8	8	5 000	40 000
	Séminaires provinciaux d'évaluation	1	8	8	5 000	40 000
	Sous-total 4					1 885 000
	Sous-total Gestion					2 872 800
Composantes techniques						
5 Composante organisation						
	Ateliers d'identification/formation/concertation	4	1 200	4 800	600	2 880 000
	Formalisation des organisations	1	7 250	7 250	60	435 000
	Appui à la création de l'interprofession	4	1	4	10 000	40 000
	Sous-total 5					3 355 000
6 Composante production						
	Ateliers d'identification/formation/démonstrations	4	600	2 400	1 000	2 400 000
	Appui à la modernisation des exploitations	1	14 500	14 500	131	1 893 120
	Sous-total 6					4 293 120
7 Composante commercialisation						
	Identification/formation/concertation	4	600	2 400	600	1 440 000
	Stockage villageois	1	900	900	450	405 000
	Ateliers de formation en commercialisation	4	10	40	3 000	120 000
	Appui au <i>contract farming</i>	4	5	20	1 000	20 000
	Mise en place d'un SIM	4	5	20	5 000	100 000
	Aménagement des points critiques	1	200	200	9 000	1 800 000
	Sous-total 7					3 885 000
8 Assistance technique						
	Honoraires consultants internationaux	1	26,5	26,5	5 000	132 500
	Honoraires consultants nationaux	1	60	60	3 000	180 000
	Frais de déplacement				100 000	100 000
	Carburant et lubrifiants	1	1	1	10 000	50 000
	Sous-total 8					462 500
	Total coûts de base					14 868 420
	Imprévus physiques (7%)					1 040 789
	Imprévus sur les prix (2%)					297 368
	Coût total du Projet					16 206 577

VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES

VII.1. Trois principales sources de financement sont envisagées pour le projet:

- Les **bénéficiaires** qui peuvent être divisés en trois catégories:
 - les organisations professionnelles dont la contribution attendue est de 50% des charges d’investissement du projet;
 - les communautés locales qui apporteront 50% des charges d’aménagement des points critiques;
 - les entreprises privées dont la contribution attendue est de 50% des charges d’investissement du projet.
- Le **gouvernement** participera au financement des ateliers et séminaires, prendra à sa charge, les frais de formalisation des organisations, des contrats, ainsi que la location des bâtiments, les consommables de bureau, les dépenses locales de télécommunication, etc.
- Les **bailleurs de fonds** qui interviennent déjà dans le développement de la filière maïs. On peut citer la BAD dans le cadre du PSSA, la Banque mondiale avec le PNVRA. D’autres institutions telles que l’AFD et le Fonds PPTE ont manifesté leur intérêt.

VII.2. Suivant cette logique, la répartition du financement est envisagée de la manière suivante:

Source	'000 FCFA	'000 \$EU	%
Gouvernement	2 339 157	4 456	14,4%
Institution(s) de financement	8 163 360	15 549	50,4%
Bénéficiaires	5 704 060	10 865	35,2%
Total	16 206 577	30 870	100,00%

VII.3. Le détail des contributions par source de financement figure en annexe 7.

VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS

VIII.1. Le projet d’appui au développement de la filière maïs rentre dans le cadre des mesures mises en œuvre par le gouvernement pour concrétiser les réformes structurelles visant à réduire l’emprise de l’Etat sur les activités économiques. Dès lors, le secteur privé est appelé à jouer pleinement son rôle de moteur de la croissance économique, avec un accroissement de l’efficacité de l’appareil productif, la création d’emplois, la recherche de conditions favorables à l’accroissement de l’investissement, la rentabilité des investissements. Les retombées de la structuration de la filière pourraient cependant être regroupées en trois principales catégories à savoir: l’alimentation, les revenus et l’économie du pays.

VIII.2. **Sur le plan alimentaire.** Le maïs reste encore principalement cultivé pour l’autoconsommation. L’accroissement de l’offre de maïs (plus de 400 000 tonnes en cinq ans) devrait contribuer significativement à une amélioration de la sécurité alimentaire. Il convient en effet de

²¹ Voir détails en annexe 8.

signaler la hausse tendancielle des importations de céréales au cours des dernières années,²² qui témoigne d’une insuffisance de l’offre locale par rapport à une demande réelle et en croissance. La stabilisation de l’offre et des prix contribuera à en améliorer l’accessibilité (physique et économique). Un impact positif sur la filière avicole (pour laquelle le maïs constitue 60% du coût de production) est également escompté.

VIII.3. **Sur le plan des revenus.** La production du maïs implique aujourd’hui plus d’un million de personnes. L’amélioration de la productivité et des niveaux individuels de production, suivie en aval d’une meilleure structuration de la transformation et de la commercialisation, devraient rendre la filière maïs plus attractive. Ces atouts permettraient d’améliorer les revenus des acteurs actuels de la filière, notamment des producteurs (cf. annexe 8), et de créer des emplois principaux (100 000 environ en amont de la chaîne) ou secondaires pour les acteurs potentiels. Les résultats nets qui en découlent seraient une large distribution des revenus (un marché supplémentaire de 30 milliards de FCFA) et une réduction de la pauvreté.

VIII.4. **Sur l’économie nationale.** Le maïs rentre comme matière première dans plusieurs industries locales. De plus, il intervient dans les échanges commerciaux comme produit d’importation ou d’exportation. L’amélioration de sa compétitivité et des volumes échangés devrait être positivement ressentie dans la balance commerciale du pays, la compétitivité des filières utilisant le maïs telles que l’élevage avicole et les industries brassicoles, et en définitive sur le produit intérieur brut (PIB).

VIII.5. Par ailleurs, la création d’une interprofession du maïs constituerait un meilleur gage de sécurisation de la qualité et de pérennisation de la dynamique de la filière.

IX. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE

IX.1. Le dispositif institutionnel du projet s’est référé à celui du Programme national de développement des racines et tubercules (PNDRT) en cours d’exécution.

IX.2. A la tête du projet se trouve un **Comité de pilotage** présidé par le Ministre de l’agriculture, avec pour membres les représentants des principaux ministères du développement rural (Agriculture, Elevage, Forêts et environnement, Travaux publics, Recherche scientifique, Economie et aménagement du territoire, Finance et budget), ainsi que des représentants des producteurs, des transformateurs, et des commerçants de la filière. Ce comité demeurera en place après la fin du projet.

IX.3. Le Comité de pilotage se réunira tous les six mois pour examiner les rapports sur l’état d’avancement du projet qui seront produits à cette fréquence par l’unité de coordination.

IX.4. Un comité technique préparatoire sera mis en place par le Ministre de l’agriculture et les organisations paysannes représentatives de la filière, pour le suivi de la mise en place des organes du projet. Il sera dissout dès la fin de sa mission dont la durée n’excèdera pas six mois.

IX.5. L’**Unité de coordination nationale** et les **Unités de coordination régionales** seront pourvues en personnel sur appel à candidature ouvert (fonctionnaires et non fonctionnaires) selon des procédures à préciser au cours de l’étude de faisabilité. Les candidats seront définitivement retenus avec l’aval du bailleur de fonds. Ces unités seront chargées du suivi technique et financier du projet, ainsi que de l’appui à la sélection des prestataires de service. Leurs attributions seront respectivement cédées aux organisations professionnelles et interprofessionnelles.

²² Dury, 2003.

IX.6. L’Unité de coordination nationale (UC) sera composée de: (i) un coordonnateur national; (ii) trois cadres en charge des composantes; (iii) un agent comptable; (iv) un chauffeur; (v) un agent d’entretien; et (vi) un gardien.

IX.7. Les Unités régionales (UR), quatre au total, serviront d’interface entre les bénéficiaires et l’UC. Elles bénéficieront d’une grande autonomie de gestion technique et financière. La composition des unités de coordination régionales sera calquée sur celle de l’UC. Les relations organiques entre les différents intervenants du projet sont schématisées en annexe 9. Les mécanismes de fonctionnement seront précisés dans un *manuel de procédures* à élaborer.

IX.8. Les *prestataires de services* seront recrutés par avis d’appel d’offre régional ouvert. Leur sélection sera assurée par les bénéficiaires, la signature de leurs représentants en faisant foi. Les prestataires pourront être des projets en cours d’exécution, des ONG, ou des personnes ressources, ayant tous une expérience avérée en la matière. Les projets et organismes qui pourraient apporter un appui sont présentés en annexe 10.

IX.9. Les *bénéficiaires* seront des personnes morales (organisations des producteurs, organisations professionnelles, municipalités, etc.). Les groupes devront progressivement s’organiser en unions, fédérations, interprofessions régionales puis nationales. Appuyés par le projet, ils identifieront leurs contraintes et élaboreront leur plan d’actions, de réalisations et de financement.

IX.10. L’interprofession définira elle même, les mécanismes de pérennisation du projet, tels que des contributions des membres ou des prélèvements sur la commercialisation.

IX.11. Il est prévu une évaluation du projet à mi-parcours afin de vérifier la pertinence des stratégies et des actions entreprises au cours des deux premières années, tirer les leçons et proposer les correctifs éventuellement nécessaires. Une évaluation en fin de projet permettra d’analyser et de tirer les enseignements des actions menées et des résultats obtenus, et de proposer aux acteurs organisés de la filière les orientations et les actions à entreprendre pour consolider et développer les acquis du projet.

X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE

X.1. Les expériences relevées en matière de production permettent de penser que ce volet peut largement être pourvu par les ressources humaines locales. Par contre, des besoins d’assistance technique sont signalés dans tous les autres domaines d’activités du projet, malgré l’existence de quelques expériences positives. On pense notamment à l’organisation, la gestion des stocks, la commercialisation et la transformation.

X.2. La répartition des besoins en assistance technique tout au long du projet est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 5: Besoins d’assistance technique pour le projet d’appui au développement de la filière maïs							
	Année	an 1	an 2	an 3	an 4	an 5	Total
Organisation et animation des groupes	CI	1,5	2	2	1		6,5
	CN	3	4	4	3		14
Gestion des stocks et pertes après récolte	CI	2	2	1,5			5,5
	CN	4	4	3	1		12
Commercialisation	CI		3	2,5	1		6,5
	CN		4	3	3		9
Transformation	CI		2	1,5	1		4,5
	CN		3	4	3		11
Suivi-évaluation	CI			1,5		2	3,5
	CN			6		6	12
Total	CI	3,5	9	9	3	2	24,5
	CN	9	15	20	10	6	60

CI: consultant international CN: consultant national

XI. PROBLÈMES EN SUSPENS ET ACTIONS PROPOSÉES

XI.1. La plupart des références statistiques utilisées pour l’élaboration de ce projet sont issues de projections. Le Cameroun n’a en effet plus mené d’enquêtes ou de recensement agricoles depuis plus de 10 ans (1989) ce qui laisse une large place à l’erreur d’appréciation. Un recensement général de la population est en cours. Il est prévu qu’il intègre quelques aspects de la production rurale. Il est impératif de veiller à ce que cette option soit maintenue.

XI.2. De même, les statistiques des échanges de maïs varient d’une source à l’autre. Des enquêtes légères et des études spécifiques dans le sens d’un affinement de ces données devraient permettre de mieux cerner l’état des lieux et de recentrer les objectifs en temps opportun.

XI.3. Par ailleurs, la contribution du projet soumis au financement PPTE par Agrocom a été largement prise en compte dans les objectifs et les stratégies de mise en œuvre du présent projet. L’accord de financement de ce projet reste attendu, ce qui nécessite un appui des institutions impliquées.

XI.4. Il reste également attendu que tous les acteurs sur lesquels compte s’appuyer le projet soient animés de la volonté de mettre leurs efforts en commun pour faire émerger une filière mieux structurée dans l’intérêt de tous. On peut ainsi s’interroger sur la volonté des différents partenaires à constituer une interprofession unique, sur le souhait des producteurs de s’associer les uns avec les autres, sur la réaction des grossistes face à la contractualisation de la commercialisation et à la stabilisation des cours. Des études complémentaires s’avèreront indispensables.

XI.5. Dans le même registre, on peut évoquer la collaboration attendue des projets existants. Les conditions de collaboration devraient faire l’objet d’une concertation avant la finalisation du projet.

XI.6. La préparation des actions de sensibilisation revêt ici une importance capitale, dans la mesure où la situation nouvelle pourrait heurter des situations de rente fortement ancrées. D’où l’importance du comité technique de préparation évoqué plus haut, avant le démarrage proprement dit du projet.

XII. RISQUES POTENTIELS

XII.1. Sur le plan extérieur, deux principaux risques sont à intégrer:

- Le Cameroun ayant souscrit aux accords de l’OMC, la liberté des échanges amène à considérer les politiques des autres Etats en vue d’une meilleure compétitivité de leurs produits. Si le prix CAF du maïs importé venait à baisser sensiblement, des mesures drastiques de maîtrise des charges de production et de commercialisation devraient être prises.
- Dans la sous-région de l’Afrique centrale, le projet table sur une liberté totale des échanges avec les pays concernés et une paix sociale dans la sous-région, ce qui n’a pas toujours été le cas au cours des dernières années.

XII.2. Sur le plan intérieur, il faut relever que la filière maïs (comme toute filière) concerne des acteurs d’horizons très divers. Les transporteurs par exemple sont soumis aux fluctuations des prix du carburant, à la législation en matière de transport des produits agricoles, à l’état du réseau routier, et les taxes informelles prélevées sur les routes en toute illégalité. L’impact de l’évolution de ces paramètres ne peut pas être cerné au préalable, de même que celui de l’administration fiscale en matière de production et de commercialisation.

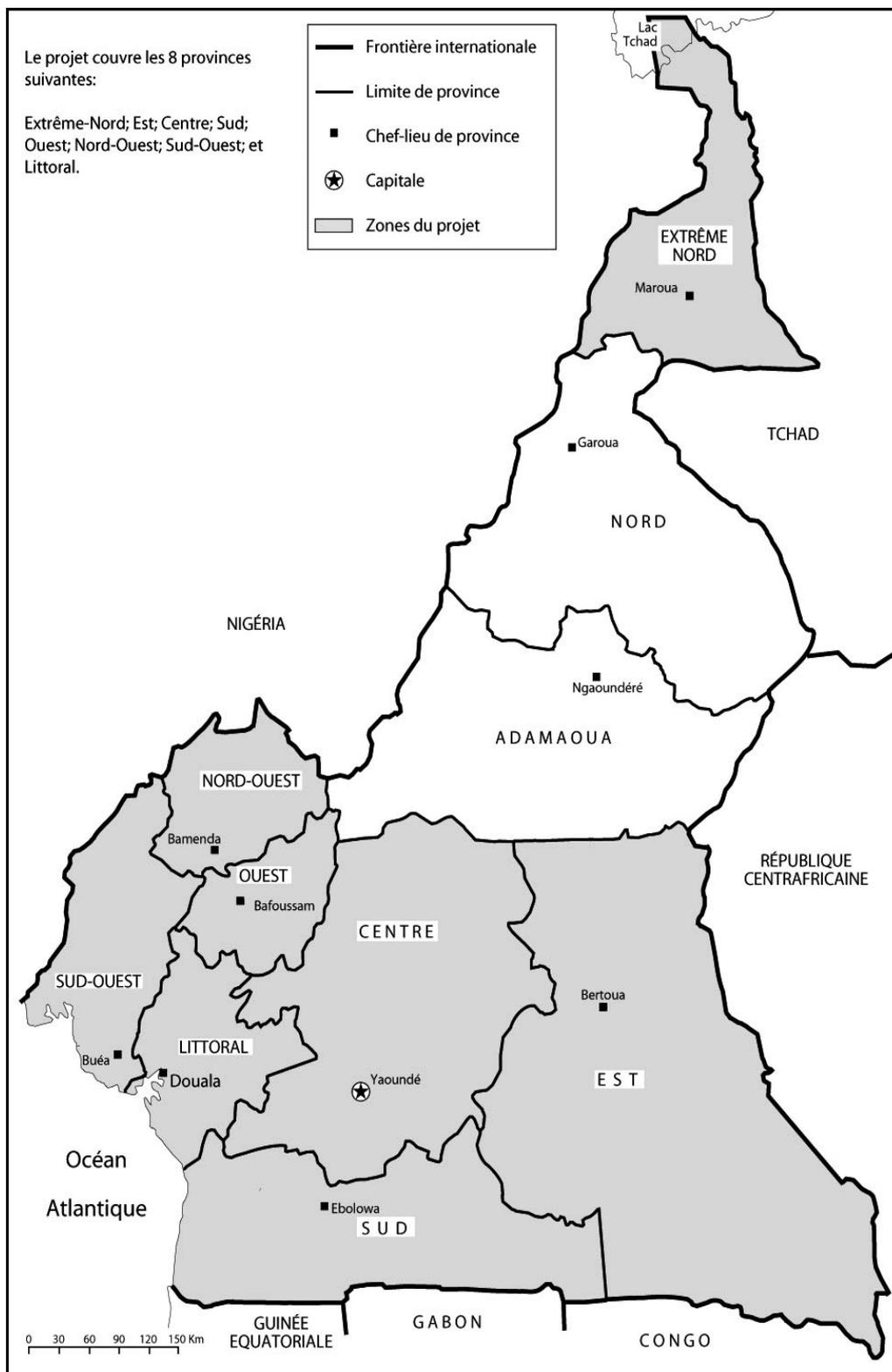
XII.3. Par ailleurs, l’urbanisation accélérée pourrait induire des modifications dans les habitudes alimentaires qui conduiraient soit à accroître, soit à réduire le niveau de consommation du maïs par habitant.

XII.4. Il convient également de relever que les objectifs de production ont été élaborés avec des hypothèses moyennes (3 tonnes/ha). Des rendements de 5 tonnes à l’ha obtenus en station permettent d’envisager une productivité à l’unité de surface plus élevée. En cas d’année favorable à la production de maïs, une éventuelle surproduction n’est pas à exclure, avec toutes les conséquences négatives sur le prix et les difficultés d’écoulement pour les producteurs qui seraient les premiers touchés.

ANNEXES

- Annexe 1: Carte de la zone du projet**
- Annexe 2: Hypothèses d’évolution de l’offre et de la demande de maïs au Cameroun**
- Annexe 3: Critères validés par le projet d’appui au développement de la filière maïs**
- Annexe 4: Cadre logique des activités du projet**
- Annexe 5: Répartition annuelle du budget**
- Annexe 6: Détails explicatifs des coûts**
- Annexe 7: Répartition des coûts du projet par source de financement**
- Annexe 8: Fiche indicative des performances avec et sans le projet dans la province du Centre**
- Annexe 9: Relations organiques entre les intervenants du projet**
- Annexe 10: Projets et organismes partenaires**

Annexe 1: Carte de la zone du projet



Annexe 2: Hypothèses d'évolution de l'offre et de la demande de maïs au Cameroun

(tonnes)	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Production réelle (+12% pertes)	672	688	705	722	739	757	775	793	812
Production zone Agrocom (32%)	215	220	226	231	236	216	221	227	232
Production zone du projet PDDAA (68%)	457	418	428	438	502	514	527	540	552
Pertes après récolte (12%)	81	83	85	87	89	91	93	95	97
Production disponible	600	614	629	644	660	675	692	708	725
Apport projet Agrocom	0	0	0	0	27	58	88	126	172
Demande intérieure	660	706	756	809	865	926	990	1 060	1 134
Demande sous-régionale	30	31	33	35	36	38	40	42	44
Demande totale	690	738	789	843	902	964	1 031	1 102	1 178
Gap résiduel	-90	-123	-150	-199	-242	-288	-339	-394	-453
Apport projet PDDAA:									
Production: +7%, +8%, +13%, +14%, +14%	0	0	0	0	52	61	101	111	114
Pertes après récolte (-5%)	0	0	0	0	-41	-68	-47	-50	-54
Total zone projet PDDAA	0	0	0	0	554	575	628	651	666
Total zone Agrocom	0	0	0	0	263	274	309	353	403
Total production nationale	672	688	705	722	817	849	937	1003	1070
Importations (5% de la demande à partir de 2004)	90	96	103	110	45	48	52	55	59
Total disponible	690	711	732	755	903	965	1 035	1 109	1 182
Gap total	0	-27	-56	-89	2	1	4	7	4

Source: d'après Agristat (2000/2001), Gergely (2002), Agrocom (2003).

Annexe 3: Critères validés par le *Projet d’appui au développement de la filière maïs*

- 1. La compétitivité sous-régionale:** la littérature signale un Coût de ressources domestiques de 0,5 ce qui témoigne d’une grande compétitivité du maïs local. Toutefois, la mauvaise organisation de la mise en marché (stockage, transport, marges commerciales, etc.) rendent ce maïs non compétitif pendant une période de l’année.
- 2. L’existence d’un marché sous-régional:** le Cameroun exporte du maïs dans la sous-région (30 000 tonnes en 1999) et la demande de ces pays est croissante (5% par an).
- 3. L’absence d’impact de la technologie sur l’environnement:** l’itinéraire technique proposé par le projet permettra notamment de réduire l’agriculture itinérante et le brûlis, améliorera la gestion des eaux et du sol. Un encadrement technique adéquat permettra de contrôler l’utilisation des intrants chimiques.
- 4. La capacité d’accroître les revenus des populations rurales:** les modèles techniques à développer ont démontré leur rentabilité. Il s’agit de la culture manuelle et de la culture attelée avec des marges nettes (2 tonnes/ha) respectives de 62 584 FCFA et 62 400 FCFA par hectare. La culture intensive à haute mécanisation s’est avérée non rentable dans le contexte local.
- 5. L’implication des zones rurales et péri-urbaines:** la culture du maïs implique dorénavant et déjà les zones rurales et péri-urbaines. Ces pratiques seront renforcées par le projet.
- 6. La viabilité du projet:** la viabilité économique et financière des exploitations à développer est attestée par la demande du marché et la rentabilité des exploitations.
- 7. L’existence de synergie avec d’autres projets:** le projet entend s’appuyer sur l’action des projets en cours et capitaliser leur expérience. En plus du projet Agrocom, on pense notamment au PNVRA, au PSSA, à l’office céréalière, au SIM, à TERDEL, et à la SODECOTON.
- 8. Le potentiel de capacitation des producteurs:** la technologie envisagée par le projet a déjà été expérimentée (à des échelles réduites) avec succès par les projets sus-mentionnés. Leur expérience et celle d’autres intervenants dans des domaines similaires seront mises à contribution.
- 9. Projet cadrant avec les orientations stratégiques nationales et sectorielles:** le développement de la filière maïs tel que préconisé par le projet s’intègre dans la stratégie de développement du secteur rural qui a été approuvée par la communauté des bailleurs de fonds. Elle s’inscrit plus spécifiquement dans l’axe « *Développement des productions* » de ladite stratégie.
- 10. La disponibilité des matières premières:** des variétés améliorées de maïs adaptées à chaque zone agro-écologique du pays ont été développées par l’Institut de recherche agronomique pour le développement (IRAD). Leur multiplication, déjà entamée par d’autres projets, sera renforcée. Un accent particulier sera également porté sur la multiplication des points de distribution des intrants (aujourd’hui concentrés dans les centres urbains) en zone rurale.
- 11. L’accessibilité des opérations intermédiaires (conservation, transformation, etc.):** les équipements envisagés par le projet auront déjà été expérimentés avec succès par les projets susmentionnés. Leur expérience et celle d’autres intervenants similaires seront capitalisées.

12. **L’implication des organisations paysannes et du secteur privé:** la mise en œuvre du projet repose sur l’implication des organisations professionnelles opérationnelles ou à dynamiser, en vue de leur intégration en une interprofession des acteurs de la filière maïs qui assurera la conduite finale et la pérennisation du projet.
13. **La rentabilité du projet:** l’impact positif du projet sur le revenu des acteurs, l’activité des secteurs intermédiaires et la balance commerciale du pays est présumé certain.
14. **Le potentiel de création des emplois pour les jeunes et les femmes:** la mise en œuvre du projet suscitera une extension des superficies cultivées en maïs et une augmentation de leur productivité, voire la création de nouvelles exploitations agricoles et des activités en aval. Ceci contribuera à la création de nouveaux emplois et à l’intégration de nouveaux acteurs. La priorité sera accordée aux jeunes et aux femmes conformément à la stratégie de développement du secteur rural.
15. **L’accessibilité de la technologie pour les petits paysans:** des appuis du projet (similaires à ceux qui sont octroyés par le PSSA) sont envisagés pour faciliter l’accès aux produits et aux équipements.

Annexe 4: Cadre logique des activités du projet

OBJECTIF GENERAL: Satisfaire de manière suffisante et régulière la demande nationale et sous-régionale de consommation (humaine, animale et industrielle) de maïs, à travers une meilleure organisation des acteurs de la filière.					
Composante	Objectifs	Résultats attendus	Activités	Partenaires	Indicateurs objectivement vérifiables
Appui à l'organisation de la filière	Créer des organisations de producteurs, de transformateurs, et de commerçants de maïs et les fédérer en une interprofession au bout de quatre ans	Des organisations de producteurs, de transformateurs, et de commerçants de maïs ainsi qu'une interprofession autonomes sont créées	<ul style="list-style-type: none"> • 10 Séminaires provinciaux de sensibilisation • Création ou dynamisation des organisations des acteurs à la base • Création des organisations des acteurs au niveau provincial • Création d'une interprofession 	<ul style="list-style-type: none"> • PROMOPA • PSSA • SODECOTON • AGROCOM 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des séminaires disponibles • Nombre de groupes inscrits au registre • Existence légale de l'interprofession
		Des actions groupées sont menées et la concertation entre les acteurs est effective	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à l'élaboration des plans d'action • Appui à l'analyse des contraintes et à l'organisation des concertations 	<ul style="list-style-type: none"> • Acteurs • PROMOPA • PSSA • SODECOTON • AGROCOM 	<ul style="list-style-type: none"> • Plans d'action élaborés • Rapports des réunions de concertation
	Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des acteurs	Les acteurs de la filière sont de véritables professionnels des organisations	<ul style="list-style-type: none"> • Identification participative des besoins en formation • Identification des formateurs • Organisation des formations en techniques d'animation et de gestion • Organisation des voyages d'études 	<ul style="list-style-type: none"> • Acteurs • PROMOPA • PSSA • SODECOTON • AGROCOM • ONG 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des sessions de formation
Appui à la production	Accroître la production dans la zone d'intervention respectivement de 13% en année 1, 9% en année 2, 19% en année 3, 20% en année 4, et 21% en année 5, pour combler le déficit de production, estimé à 280 000 tonnes en 2008	La production de maïs couvre les besoins de la demande nationale et sous-régionale	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration des itinéraires techniques • Appui à la contractualisation des relations avec les fournisseurs d'intrants • Appui à l'acquisition des intrants 	<ul style="list-style-type: none"> • Acteurs • Fournisseurs d'intrants • IRAD • PNVRA • PSSA • SODECOTON • ONG 	<ul style="list-style-type: none"> • Fiches techniques élaborées • Nombre de contrats signés • Statistiques de production (MINAGRI)
	Renforcer les capacités techniques des producteurs	Les producteurs obtiennent des rendements de 3 tonnes à l'ha	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des sessions de formation • Organisation des voyages d'études 	<ul style="list-style-type: none"> • Acteurs • Fournisseurs • IRAD – PNVRA • PSSA • SODECOTON • ONG 	<ul style="list-style-type: none"> • Statistiques de production (MINAGRI) • Rapports d'activités des groupes

Composante	Objectifs	Résultats attendus	Activités	Partenaires	Indicateurs objectivement vérifiables
Appui à la commercialisation	Réduire les pertes après récolte de 12 à 5%	La production disponible est accrue de 7% La sécurité alimentaire est améliorée	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration des modules techniques de conservation des stocks • Organisation des sessions de formation 	<ul style="list-style-type: none"> • Acteurs • ONG • Office céréaliier • PSSA • TERDEL 	<ul style="list-style-type: none"> • Statistiques de production (MINAGRI) • Rapports d'activités des groupes
	Réduire la fluctuation saisonnière des prix et de l'offre par la mise sur pied d'un système d'information performant et l'amélioration du stockage	La variation des prix du maïs oscille dans une fourchette de 20 FCFA/kg	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un système d'information sur les marchés • Création d'un observatoire de la filière • Organisation des formations sur la gestion des stocks • Construction des magasins de stockage 	<ul style="list-style-type: none"> • Acteurs • ONG • Office céréaliier • PSSA • TERDEL • SIM 	<ul style="list-style-type: none"> • Statistiques de commercialisation (SIM, DSCN/MINFIB) • Existence de l'observatoire • Rapports des sessions de formation • Nombre de magasins de stockage
	Accroître l'accessibilité et la compétitivité des produits par la réduction des marges commerciales (qui oscillent aujourd'hui entre 40 et 50%) en les ramenant entre 20 et 30% du prix au consommateur local	Les importations de maïs sont limitées aux seuls produits dérivés non produits localement La compétitivité des utilisateurs intermédiaires du maïs est améliorée	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à l'identification et l'aménagement des points critiques du réseau routier • Appui à la création des <i>contract farming</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Acteurs • Municipalités • FEICOM 	<ul style="list-style-type: none"> • Statistiques sur le commerce extérieur (DSCN) • Nombre de points critiques aménagés • Nombre de contrats

Annexe 5: Répartition annuelle du budget

Rubrique (Coûts en milliers de FCFA)	2004	2005	2006	2007	2008	Total
Comité de préparation						
Frais de mission	32 000	0	0	0	0	32 000
Réunions de concertation	10 000	0	0	0	0	10 000
Equipement et matériel de bureau	1 000	0	0	0	0	1 000
Consommations téléphones/fax	2 000	0	0	0	0	2 000
Carburant et lubrifiants	5 000	0	0	0	0	5 000
Sous-total 1	50 000	0	0	0	0	50 000
Comité de pilotage						
Organisation des réunions de suivi évaluation	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	30 000
Frais de session	24 000	24 000	24 000	24 000	24 000	120 000
Frais de missions de suivi évaluation	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
Carburant et lubrifiants	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
Sous-total 2	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
Coordination nationale						
Véhicules tout terrain	100 000	0	0	0	0	100 000
Ordinateurs complets	15 000	0	0	0	0	15 000
Photocopieur	2 000	0	0	0	0	2 000
Téléphones/Fax	1 000	0	0	0	0	1 000
Bureaux et consommables	3 000	200	200	200	200	3 800
Frais de mission de suivi	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	60 000
Carburant et lubrifiants	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	7 500
Salaire du coordonnateur	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	60 000
Salaire des cadres (4 X 12)	38 400	38 400	38 400	38 400	38 400	192 000
Salaire du personnel d'appui (3 X 12)	10 800	10 800	10 800	10 800	10 800	54 000
Maintenance entretien	1 000	1 500	2 500	3 500	4 000	12 500
Séminaire national de lancement	30 000	0	0	0	0	30 000
Enquêtes et études	40 000	10 000	40 000	10 000	0	100 000
Evaluation à mi-parcours	0	0	20 000	0	0	20 000
Séminaire national d'évaluation	0	0	0	30 000	0	30 000
Sous-total 3	266 700	86 400	137 400	118 400	78 900	687 800
Coordinations régionales						
Véhicules tout terrain	320 000	0	0	0	0	320 000
Ordinateurs complets	60 000	0	0	0	0	60 000
Photocopieur	8 000	0	0	0	0	8 000
Téléphones/Fax	4 000	0	0	0	0	4 000
Bureaux et consommables	6 000	1 000	1 000	1 000	1 000	10 000
Frais de mission (10 j/mois/pers)	96 000	96 000	96 000	96 000	96 000	480 000
Carburant et lubrifiants	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	60 000
Salaire des coordonnateurs	38 400	38 400	38 400	38 400	38 400	192 000
Salaire des cadres	115 200	115 200	115 200	115 200	115 200	576 000
Salaire du personnel d'appui	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000	45 000
Maintenance entretien	5 000	5 000	10 000	15 000	15 000	50 000

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
Cameroun: Profil de projet d'investissement « Appui au développement de la production de maïs »

Rubrique (Coûts en milliers de FCFA)	2004	2005	2006	2007	2008	Total
Séminaires provinciaux de lancement	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	40 000
Séminaires provinciaux d'évaluation	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	40 000
Sous-total 4	689 600	292 600	297 600	302 600	302 600	1 885 000
Sous-total Gestion	1 056 300	429 000	485 000	471 000	431 500	2 872 800
Composante organisation						
Ateliers d'identification/formation/concertation	576 000	576 000	576 000	576 000	576 000	2 880 000
Formalisation des organisations	87 000	87 000	87 000	87 000	87 000	435 000
Appui à la création de l'interprofession	0	5 000	10 000	15 000	10 000	40 000
Sous-total 5	663 000	668 000	673 000	678 000	673 000	3 355 000
Composante production						
Ateliers d'identification/formation/démonstrations	480 000	480 000	480 000	480 000	480 000	2 400 000
Appui à la modernisation des exploitations	221 000	270 000	429 000	481 000	492 120	1 893 120
Sous-total 6	701 000	750 000	909 000	961 000	972 120	4 293 120
Composante commercialisation						
Identification/formation/concertation	100 000	240 000	300 000	400 000	400 000	1 440 000
Stockage villageois	0	50 000	100 000	200 000	55 000	405 000
Ateliers de formation en commercialisation	20 000	25 000	25 000	25 000	25 000	120 000
Appui au <i>contract-farming</i>	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	20 000
Mise en place d'un SIM	25 000	50 000	10 000	10 000	5 000	100 000
Aménagement des points critiques	360 000	360 000	360 000	360 000	360 000	1 800 000
Sous-total 7	509 000	729 000	799 000	999 000	849 000	3 885 000
Assistance technique						
Honoraires consultants internationaux	17 500	45 000	45 000	15 000	10 000	132 500
Honoraires consultants nationaux	27 000	45 000	60 000	30 000	18 000	180 000
Frais de déplacement	20 000	30 000	30 000	15 000	5 000	100 000
Carburant et lubrifiants	10 000	15 000	15 000	7 500	2 500	50 000
Sous-total 8	74 500	135 000	150 000	67 500	35 500	462 500
Total coûts de base	3 003 800	2 711 000	3 016 000	3 176 500	2 961 120	14 868 420
Imprévus physiques (7%)	208 158	208 158	208 158	208 158	208 157	1 040 789
Imprévus sur les prix (2%)	59 474	59 474	59 474	59 474	59 472	297 368
Coût total du projet	3 271 432	2 978 632	3 283 632	3 444 132	3 228 749	16 206 577
%	20,19	18,38	20,26	21,25	19,92	100

Annexe 6: Détails explicatifs des coûts

A. Gestion du projet

A.1. Comité de préparation

- 1) **Frais de missions:** On postule un Comité de préparation composé de cinq membres effectuant chacun 20 missions de huit jours. Le nombre de mission est surévalué pour prévoir des missions éventuelles à l’étranger. Les taux journaliers des missions des fonctionnaires au Cameroun sont de 40 mille FCFA/jour.
- 2) **Réunions de concertation:** La préparation d’un projet intègre plusieurs concertations restreintes et réunions élargies telles que: (i) la concertation des partenaires, (ii) la finalisation des procédures, la sélection du personnel, etc. Ces différentes rencontres ont été évaluées à une vingtaine, avec un coût moyen de 500 000 FCFA par séance.
- 3) Un forfait de 1 million de FCFA a été évalué pour l’aménagement d’un espace permanent de travail et l’acquisition du petit matériel de travail (réfection de bureaux, papier, encres d’ordinateurs et de photocopieurs, etc.)
- 4) **Consommations téléphones/fax:** Les communications téléphoniques et de messagerie jouent un rôle important au cours de la phase de préparation. Un forfait de 2 millions de FCFA a été prévu.
- 5) **Carburants et lubrifiants:** Un forfait (5 millions de FCFA) correspondant aux déplacements ci-dessus a été arrêté.

Le budget total alloué à cette activité correspond à 0,4% du budget du projet.

A.2. Comité de pilotage

- 6) Le comité de pilotage se réunira pour le suivi du projet tous les trois mois soit quatre réunions par an et un total de 20 réunions au cours des cinq années du projet. Une dotation estimée à 1,5 million de FCFA a été allouée.
- 7) Des per diem accordés aux membres (20 personnes par séance soit 100 personnes en cinq ans) sont prévus à hauteur de 300 000 FCFA par séance et par personne.
- 8) Des missions de suivi évaluation pourront être organisées. Une moyenne de 1 jour par membre et par session a été arrêtée, avec une dotation de 125 000 FCFA par membre par jour.
- 9) Une dotation forfaitaire de carburant pour l’organisation des rencontres et les sorties sur le terrain est estimée à 10 millions par an.

Le budget total alloué à cette activité correspond à 1,8% du budget du projet.

A.3. Coordination nationale du projet

- 10) Deux véhicules de mission sont prévus pour la coordination nationale. Ils permettront des déplacements simultanés des cadres, des consultants, des membres du comité de pilotage, etc. Le coût moyen d’un véhicule est estimé à 40 millions FCFA.
- 11) Cinq ordinateurs complets (avec imprimante) sont prévus pour le Coordonnateur national, les trois responsables de composantes, et la comptabilité. Le coût moyen par ordinateur est de 3 millions FCFA.

- 12) Un seul photocopieur sera nécessaire pour le fonctionnement de la Cellule de coordination. Son coût estimatif est de 2 millions FCFA.
- 13) Chaque cadre sera doté d'un poste de téléphone/fax autonome pour tenir compte des programmes de travail indépendants. Le coût d'un poste est de 200 000 FCFA.
- 14) Un forfait de 2,8 millions FCFA a été attribué pour l'achat des bureaux (chaises, tables, classeurs, etc.) et des consommables (encre, papier, matériel de bureau, etc.).
- 15) Frais de missions de suivi: une moyenne de cinq jours par mois et par cadre a été arrêtée, soit un total de 300 jours par cadre en cinq ans et 1 500 jours pour l'ensemble des cadres du projet. Le taux appliqué est de 40 000 FCFA par jour.
- 16) Une dotation forfaitaire de carburants et lubrifiants a été arrêtée à 1,5 million de FCFA par an.
- 17) Le salaire mensuel du Coordonnateur national est de 1 million de FCFA par mois (taux appliqué dans les projets en cours) pour la durée des 60 mois du projet.
- 18) Le salaire mensuel des cadres est de 800 000 FCFA par mois soit un total de 240 mois pour les quatre cadres en cinq ans.
- 19) Les salaires du personnel d'appui (chauffeurs, secrétaire, entretien) est évalué à 300 000 FCFA par mois.
- 20) Un forfait de 500 000 FCFA par an est réservé à l'entretien des bâtiments et du matériel.
- 21) Un séminaire de lancement sera organisé lors du démarrage du projet. Son budget prévisionnel est de 30 millions FCFA.
- 22) Des enquêtes et des études seront nécessaires tout au long du projet. Leur coût moyen est de 10 millions FCFA.
- 23) Un séminaire national d'évaluation sera organisé à la fin de la quatrième année. Son budget est estimé à 30 millions FCFA.

Le budget total alloué à cette activité est de 886,8 millions de FCFA, soit 6,6% du budget du projet.

A.4. *Coordinations régionales du projet*

- 24) Deux véhicules de mission sont prévus pour chaque coordination régionale du projet. Ils permettront des déplacements simultanés des responsables des composantes. Le coût moyen d'un véhicule est estimé à 40 millions FCFA.
- 25) Cinq ordinateurs complets (avec imprimante) sont prévus pour chaque Coordonnateur régional, ses trois responsables de composantes, et la comptabilité, soit un total de 20 ordinateurs pour les quatre régions. Le coût moyen par ordinateur est de 3 millions FCFA.
- 26) Un seul photocopieur sera nécessaire pour le fonctionnement de chaque coordination régionale, soit quatre photocopieurs. Le coût unitaire est de 2 millions FCFA.
- 27) Chaque cadre sera doté d'un poste de téléphone/fax autonome pour tenir compte des programmes de travail indépendants. Le coût d'un poste est de 200 000 FCFA, pour un total de 20 postes.

- 28) Un forfait de 2,5 millions FCFA a été attribué pour l'achat des bureaux (chaises, tables, classeurs, etc.) et des consommables (encre, papier, matériel de bureau, etc.).
- 29) Frais de missions de suivi: une moyenne de 10 jours par mois et par cadre a été arrêtée, soit un total de 600 jours par cadre en cinq ans et 3 000 jours pour l'ensemble des cadres d'une région, et 12 000 jours pour l'ensemble des régions du projet. Le taux appliqué est de 40 000 FCFA par jour.
- 30) Une dotation forfaitaire de carburants et lubrifiants a été arrêtée à 2,5 millions FCFA par an et par région, compte tenu du nombre plus élevé des déplacements qu'en Cellule de coordination. Soit un total de 10 millions par an pour les quatre régions.
- 31) Le salaire mensuel du Coordonnateur régional est de 800 000 FCFA par mois (taux appliqué dans les projets en cours) pour la durée des 60 mois du projet.
- 32) Le salaire mensuel des cadres est de 600 000 FCFA par mois soit un total de 240 mois pour les quatre cadres en cinq ans.
- 33) Les salaires du personnel d'appui (chauffeurs, secrétaire, entretien) est évalué à 250 000 FCFA par mois.
- 34) Un forfait de 2,5 millions de FCFA par an est réservé à l'entretien des bâtiments et du matériel de chaque région.
- 35) Des séminaires provinciaux de lancement seront organisés dans chaque chef-lieu des huit provinces impliquées, lors du démarrage du projet. Le budget prévisionnel de chacun d'eux est de 5 millions FCFA.
- 36) Des séminaires d'évaluation seront organisés au niveau de la province à la fin de la quatrième année. Leurs budgets respectifs sont estimés à 5 millions FCFA.

Le budget total alloué à cette activité est de 1 132,2 FCFA, soit 8,1% du budget du projet.

Le coût total de la gestion du projet revient ainsi à 2 340 millions FCFA soit 16,7% du coût total du projet.

B. Composantes

B.1. Composante organisation

- 37) Ateliers d'identification/formation/concertation: 10 sessions mensuelles de ce type sont prévues par région, soit 600 sessions par région en cinq ans. Chacune de ces sessions est évaluée en moyenne à 600 000 FCFA.
- 38) L'appui à la formalisation (élaboration des documents administratifs, légalisation des documents, etc.) des organisations sera doté d'un forfait annuel de 60 000 FCFA par organisation. Le nombre total d'organisations à formaliser au bout de cinq ans est de 7 250.
- 39) Les activités liées à la création de l'interprofession (concertation avec les administrations publiques, entre les membres du secteur privé, constitution des pièces administratives, élections des membres locaux, régionaux et nationaux, etc.) bénéficieront d'une dotation budgétaire globale de 2 millions de FCFA par an et par région.

Le montant alloué pour la réalisation des activités de cette composante est de 1,915 millions de FCFA soit 13,67% du budget du projet.

B.2. Composante production

- 40) Ateliers d'identification/formation/démonstrations: 10 sessions mensuelles sont prévues par région, soit 600 sessions par région en cinq ans. Chacune de ces sessions est évaluée en moyenne à 600 000 FCFA.
- 41) L'appui à la modernisation des exploitations va concerner 14 500 ha de cultures au bout de 5 ans. Le coût de production par ha est estimé à 130 000 FCFA.

Le montant alloué pour la réalisation des activités de cette composante est de 4 293 120 000 FCFA, soit 30,7% du coût du projet.

B.3. Composante commercialisation

- 42) Ateliers d'identification/formation/concertation: 10 sessions mensuelles de ce type sont prévues par région, soit 600 sessions par région en cinq ans. Chacune de ces sessions est évaluée en moyenne à 600 000 FCFA.
- 43) Le stockage villageois concerne l'appui à la construction de 900 greniers villageois d'une capacité moyenne de 500 tonnes en cinq ans. Le coût d'un grenier est de 450 000 FCFA.
- 44) Deux ateliers de formation (un par campagne) par an et par région sont prévus. Le budget estimatif de chaque atelier est de 3 millions de FCFA.
- 45) La recherche de partenaires commerciaux, la concertation, l'élaboration et la signature de contrats bénéficieront d'une dotation forfaitaire annuelle de 1 million de FCFA par région.
- 46) La mise en place d'un Système d'information sur les marchés (SIM) bénéficiera, pour la formation du personnel, la collecte, la transmission, la diffusion des informations et les indemnités du personnel impliqué, d'un budget annuel de 5 millions de FCFA par région.
- 47) L'entretien ponctuel ou permanent des tronçons routiers ou des ouvrages d'art fréquemment endommagés est estimé en moyenne à 9 millions de FCFA par km de route rurale (ou par unité d'ouvrage d'art). Une prévision de 10 unités par an et par région est envisagée.

Le budget alloué aux activités de cette composante s'élève à 3,855 millions de FCFA, soit 27,7% du coût total du projet.

C. Assistance technique

- 48) Honoraires des consultants internationaux: 26,5 HM sont envisagés sur cinq ans, à raison de 5 millions de FCFA par HM.
- 49) Honoraires des consultants nationaux: 60 HM sont envisagés sur cinq ans, à raison de 3 millions de FCFA par HM.
- 50) Les frais de missions concernent les consultants nationaux et les cadres locaux d'appui à la consultation. Ils sont forfaitairement fixés à 20 millions FCFA par an.
- 51) Les carburants et lubrifiants réservés aux missions des consultants sont forfaitairement estimés à 10 millions FCFA par an.

Le coût de l’assistance technique s’élève à 412,5 millions FCFA équivalent à 2,9% du coût total du projet.

D. Imprévus

- 52) Imprévus physiques: au stade actuel de l’identification, les imprévus physiques peuvent être évalués à 7% des coûts de base.
- 53) Imprévus sur les prix: ils sont estimés à 2% des coûts de base.

Annexe 7: Répartition des coûts du projet par source de financement

Rubrique (Coûts en milliers de FCFA)	Bénéficiaires	Etat	Bailleurs	Total
Comité de préparation				
Frais de mission	0	12 000	20 000	32 000
Réunions de concertation	0	10 000	0	10 000
Equipement et matériel de bureau	0	1 000	0	1 000
Consommations téléphones/fax	0	2 000	0	2 000
Carburant et lubrifiants	0	5 000	0	5 000
Sous-total 1	0	30 000	20 000	50 000
Comité de pilotage				
Organisation des réunions de suivi évaluation	0	0	30 000	30 000
Frais de session	0	100 000	20 000	120 000
Frais de missions de suivi évaluation	0	0	50 000	50 000
Carburant et lubrifiants	0	0	50 000	50 000
Sous-total 2	0	100 000	150 000	250 000
Coordination nationale				
Véhicules tout terrain	0	0	100 000	100 000
Ordinateurs complets	0	0	15 000	15 000
Photocopieur	0	0	2 000	2 000
Téléphones/Fax	0	0	1 000	1 000
Bureaux et consommables	0	0	3 800	3 800
Frais de mission de suivi	0	0	60 000	60 000
Carburant et lubrifiants	0	0	7 500	7 500
Salaire du coordonnateur	0	0	60 000	60 000
Salaire des cadres (4 X 12)	0	0	192 000	192 000
Salaire du personnel d'appui (3 X 12)	0	0	54 000	54 000
Maintenance entretien	0	0	12 500	12 500
Séminaire national de lancement	0	10 000	20 000	30 000
Enquêtes et études	0	0	100 000	100 000
Evaluation à mi-parcours	0	10 000	10 000	20 000
Séminaire national d'évaluation	0	10 000	20 000	30 000
Sous-total 3	0	30 000	657 800	687 800
Coordinations régionales				
Véhicules tout terrain	0	0	320 000	320 000
Ordinateurs complets	0	0	60 000	60 000
Photocopieur	0	0	8 000	8 000
Téléphones/Fax	0	0	4 000	4 000
Bureaux et consommables	0	0	10 000	10 000
Frais de mission (10 j/mois/pers)	0	0	480 000	480 000
Carburant et lubrifiants	0	0	60 000	60 000
Salaire des coordonnateurs	0	0	192 000	192 000
Salaire des cadres	0	0	576 000	576 000
Salaire du personnel d'appui	0	0	45 000	45 000
Maintenance entretien	0	0	50 000	50 000
Séminaires provinciaux de lancement	0	8 000	32 000	40 000
Séminaires provinciaux d'évaluation	0	8 000	32 000	40 000
Sous-total 4	0	16 000	1 869 000	1 885 000
Sous-total Gestion		176 000	2 696 800	2 872 800

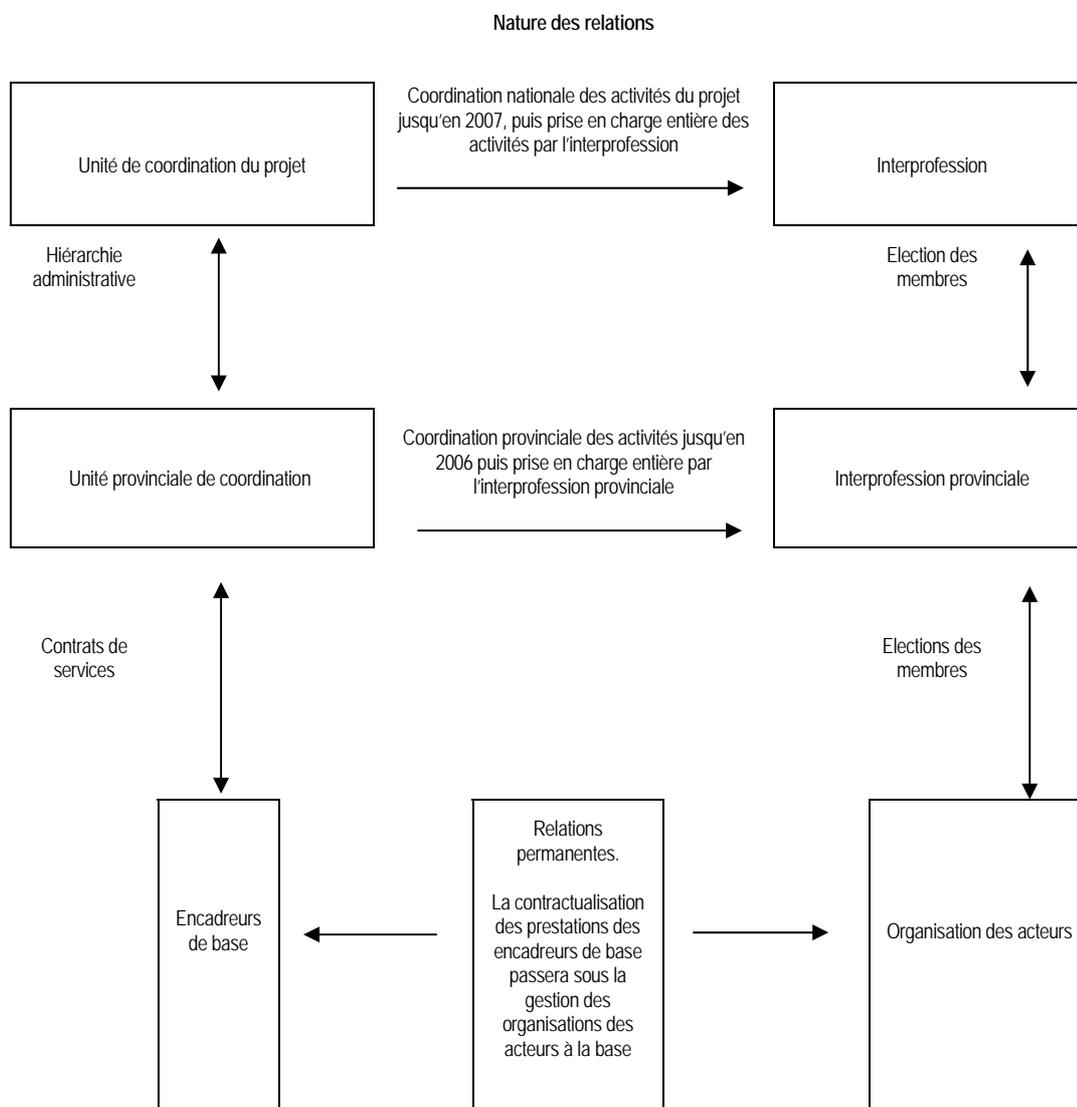
NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
Cameroun: Profil de projet d'investissement « Appui au développement de la production de maïs »

Rubrique (Coûts en milliers de FCFA)	Bénéficiaires	Etat	Bailleurs	Total
Composante organisation				
Ateliers d'identification/formation/concertation	1 395 000	90 000	1 395 000	2 880 000
Formalisation des organisations	390 000	45 000	0	435 000
Appui à la création de l'interprofession	30 000	5 000	5 000	40 000
Sous-total 5	1 815 000	140 000	1 400 000	3 355 000
Composante production				
Ateliers d'identification/formation/démonstrations	1 050 000	300 000	1 050 000	2 400 000
Appui à la modernisation des exploitations	946 560	0	946 560	1 893 120
Sous-total 6	1 996 560	300 000	1 996 560	4 293 120
Composante commercialisation				
Identification/formation/concertation	700 000	40 000	700 000	1 440 000
Stockage villageois	202 500	0	202 500	405 000
Ateliers de formation en commercialisation	55 000	10 000	55 000	120 000
Appui au <i>contract-farming</i>	10 000	10 000	0	20 000
Mise en place d'un SIM	25 000	25 000	50 000	100 000
Aménagement des points critiques	900 000	300 000	600 000	1 800 000
Sous-total 7	1 892 500	385 000	1 607 500	3 885 000
Assistance technique				
Honoraires consultants internationaux	0	0	132 500	132 500
Honoraires consultants nationaux	0	0	180 000	180 000
Frais de déplacement	0	0	100 000	100 000
Carburant et lubrifiants	0	0	50 000	50 000
Sous-total 8	0	0	462 500	462 500
Total coûts de base	5 704 060	1 001 000	8 163 360	14 868 420
Imprévus physiques (7%)	-	1 040 789	-	1 040 789
Imprévus sur les prix (2%)	-	297 368	-	297 368
Total coût de projet	5 704 060	2 339 157	8 163 360	16 206 577
%	35,2%	14,4%	50,4%	100%

Annexe 8. Fiche indicative des performances avec et sans le projet dans la province du Centre

	Situation sans le projet			Situation avec le projet		
	Quantité	Coût unitaire (FCFA)	Total (FCFA)	Quantité	Coût unitaire (FCFA)	Total (FCFA)
<i>Intrants</i>						
Semences (kg)	20	100	2 000	20	500	10 000
Engrais (kg)	0	0	0	200	160	32 000
Pesticides (kg)	0	0	0	3	520	1 560
<i>Total intrants</i>			<i>2 000</i>			<i>43 560</i>
<i>Main d'œuvre (hj)</i>						
Préparation	20	1 000	20 000	5	1 000	5 000
Semis	12	1 000	12 000	12	1 000	12 000
Entretien	20	1 000	20 000	20	1 000	20 000
Récolte	20	1 000	20 000	20	1 000	20 000
Transport récolte	20	1 000	20 000	5	1 000	5 000
Egrenage	10	1 000	10 000	5	1 000	5 000
<i>Total main d'œuvre</i>	<i>102</i>	<i>1 000</i>	<i>102 000</i>	<i>67</i>	<i>1 000</i>	<i>67 000</i>
Culture attelée				10	2 000	20 000
Total coûts			104 000			130 560
Produits (tonnes)	2	80 000	160 000	3	80 000	240 000
Marge nette (FCFA)			56 000			109 440
Source: KOM et MEDOU (2003). Analyse des contraintes du PA-PSSA.						

Annexe 9: Relations organiques entre les intervenants du projet



Annexe 10: Projets et organismes partenaires

Le Programme national de vulgarisation et de recherche agricole (PNVRA)

Le PNVRA est l’organe gouvernemental d’encadrement technique du secteur rural. Basé au Ministère de l’Agriculture, il intègre également le personnel du Ministère de l’élevage sur l’ensemble du pays. Le PNVRA est exécuté au Cameroun depuis 1986 avec l’appui de la Banque mondiale (et le FIDA jusqu’en 2002). Il a jusque-là privilégié l’encadrement des producteurs suivant une approche participative. Sa restructuration en cours n’envisage pas de revenir sur ce principe de base, ce qui pourrait en faire un partenaire privilégié pour le projet maïs partout où des organismes plus outillés que lui ne seraient pas présents.

Le Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA)

Les activités de ce projet ont démarré en 2002 par une phase pilote qui couvre trois provinces, soit 10 sites dont quatre en zone périurbaine et six en zone rurale. Il comprend quatre composantes: (i) intensification; (ii) diversification; (iii) maîtrise de l’eau; et (iv) analyse et résolution des contraintes. La composante intensification intègre la culture du maïs (en production ou en multiplication des semences). L’expérience accumulée pour cette culture pourrait être mise à profit par le présent projet en termes d’organisation des producteurs, d’encadrement technique, mais également pour l’approvisionnement en semences améliorées. Le PSSA bénéficie des appuis de la BAD pour un montant de un million de \$EU et de la FAO.

La Société de développement du Coton (SODECOTON)

La SODECOTON est une société para-étatique qui couvre les provinces du Nord et de l’Extrême-Nord. Son activité principale est l’encadrement des producteurs et la commercialisation du coton. Depuis quelques années, elle a initié auprès des producteurs de coton qu’elle encadre, la mise en place des parcelles de production de cultures vivrières. La production intensive de maïs y occupe une grande place eu égard aux habitudes alimentaires. Par ailleurs, les producteurs sont organisés en une fédération autonome aujourd’hui membre du Conseil d’administration de la Société. Ces différentes expériences d’organisation des producteurs et de production intensive de maïs pourraient être capitalisées (sous forme de contrat d’encadrement) par le projet, notamment dans la province de l’Extrême-Nord.

L’Office céréaliier

Il s’agit également ici d’un organisme parapublic dont la mission première est la régulation de l’offre sur le marché. Il bénéficie d’un appui financier de la Banque islamique de développement (BID). L’office a développé une expertise dans les domaines: (i) de l’approvisionnement, (ii) du stockage, de la commercialisation, et de l’information sur les marchés céréaliiers. L’office céréaliier s’est par la suite investi dans l’appui à la construction de greniers villageois dans sa zone de couverture (provinces du Nord et de l’Extrême-Nord). L’office pourrait être associé à la mise en œuvre de la composante commercialisation du présent projet, notamment dans l’Extrême-Nord.

Développement des terroirs (TERDEL)

L’ONG TERDEL a été constituée sur les cendres du projet Développement paysan et gestion des terroirs (DPGT) financé par l’AFD et qui est arrivé à son terme en 1999. Cet organisme s’intéresse aux problèmes fonciers mais s’est également investi dans la construction des greniers villageois dans les

provinces du Nord et de l’Extrême-Nord. Son expérience en la matière pourra être valorisée par le présent projet.

Le Programme des transports en milieu rural (PTMR).

Placé sous la coordination de la Cellule des routes rurales (Direction des routes) du Ministère des travaux publics (MINTP), il constitue le cadre de référence des investissements routiers au Cameroun et est appuyé par les partenaires traditionnels au développement ainsi que par l’Initiative pour la gestion des routes.²³ A ce titre, il centralise et assure le suivi de l’exécution de tous les financements extérieurs destinés au secteur rural. Le PTMR sera le partenaire privilégié pour l’identification et l’aménagement des points critiques. Son implication constituera dans certains cas, la contrepartie de l’Etat.

Plusieurs autres programmes et projets tels que le Programme d’appui au développement communautaire (PADC), le Programme national de développement participatif (PNDP), le Fonds d’équipement et d’intervention communale (FEICOM), etc. seront impliqués à des degrés divers au fonctionnement du projet.

²³ *Road Management Initiative, RMI.*